

**Cérémonie de signature du protocole d'accord relatif à l'auto-entrepreneur
Ministère de Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie
numérique - GPBM - APSF**

Mot du Président

Rabat, Jeudi 16 juillet 2015

Monsieur le Ministre,

Je voudrais vous dire tout le plaisir à me retrouver ici pour procéder à la signature de la convention entre le ministère de Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, le GPBM et l'APSF en vue de soutenir l'auto-entrepreneuriat dans notre pays.

Je vais être bref pour vous faire part de deux aspects.

Primo, il y a, de mon point de vue, dans la loi relative au statut de l'auto-entrepreneur, matière à dynamiser l'entrepreneuriat, à lutter contre le chômage et d'endiguer l'économie informelle. Ce pour quoi nous ne pouvons que nous féliciter, même si, bien sûr, c'est à l'épreuve des résultats que nous pourrions juger réellement de l'apport de cette loi pour l'amélioration de la situation du chômage. Ce qui est, in fine, l'objectif recherché.

Secundo, il y a, la volonté au sein de la communauté des métiers de financement d'accompagner le lancement du régime de l'auto-entrepreneur et surtout de développer des produits financiers adaptés aux besoins de celles et de ceux qui opteront pour ce régime.

A cet égard, je ne peux pas ne pas évoquer l'expérience historique et ô combien réussie au sein d'un des métiers représentés à l'APSF en l'occurrence le crédit à la consommation. Certains opérateurs ont privilégié le financement de populations qui ont toutes les caractéristiques de l'auto-entrepreneuriat, en développant des produits d'acquisition de véhicules à crédit.

Grâce à des formules tout à fait adaptées, des générations d'artisans-transporteurs, opérant dans des régions aussi bien urbaines que rurales – je dirais même surtout rurales, ont pu être équipées en camions et véhicules utilitaires, leur permettant non seulement de faire face à leur crédit, mais de générer des revenus réguliers dont une partie a été ensuite consacrée à des investissements productifs.

En accompagnant ainsi matériellement cette population, les sociétés membres de l'APSF en question ont également contribué à son éducation financière, l'encourageant à utiliser le circuit bancaire, ne serait-ce que pour rembourser le crédit, et la poussant, en vue d'une

bonne gestion de « l'entreprise » du transporteur – je mets le mot entreprise entre guillemets - à la tenue d'une comptabilité, fût-elle sommaire.

A côté de cette activité de crédit à la consommation dédiée à l'auto-entrepreneur, il y a lieu de mentionner le rôle actif d'une autre société membre de l'APSF, Jaïda, qui est spécialisée dans le financement et l'encadrement des associations de micro-crédit dont la cible est, somme toute, composée, pour l'essentiel, d'auto-entrepreneurs.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous signaler que l'APSF a récemment conclu une convention avec la CCG (Caisse Centrale de Garantie) en vue de développer le financement de l'investissement des TPME au moyen du crédit-bail couvert par la garantie CCG. Et que par le biais de cette convention, comme pour celle que nous signons aujourd'hui, l'APSF poursuit sa quête d'élargir les possibilités de financement de l'investissement dans notre pays.

Aïd Al Fitr Moubarak Saïd, à vous Monsieur le Ministre et à l'ensemble des responsables du ministère et de l'ANPME qui ont travaillé sur le dossier de l'auto-entrepreneur.